

Un gratte-ciel de rapports

ENQUÊTE AUPRÈS DES MEMBRES SUR LE REPORTING EN MATIÈRE DE DURABILITÉ
30 janvier 2025

L'essentiel en bref

1. **L'économie s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de durabilité.** Les atteindre sera toutefois un tour de force et nécessite de ne pas s'égarer.
2. **Le poids des obligations de reporting, de plus en plus étendues, dans le domaine de la durabilité est désormais au cœur du débat international.** La question se pose de savoir si le reporting n'a pas dépassé les limites du raisonnable. En effet, l'établissement de rapports nécessite des ressources, qui font ensuite défaut pour les projets durables proprement dits.
3. **economiesuisse a pour la première fois essayé de quantifier le poids effectif de la réglementation.** Pour cela, nous avons mené une enquête auprès de plus de 400 entreprises et comparé des études internationales. Les résultats sont étonnement clairs :
 1. Avec les tensions géopolitiques, le poids de la réglementation est **considéré** comme le **principal risque conjoncturel**.
 2. Si on empilait les rapports en matière de durabilité produits chaque année, on obtiendrait un **tour plus haute que la Prime Tower de Zurich**.
 3. L'établissement de ces rapports occupe **plusieurs dizaines de milliers de collaborateurs**, qui ne peuvent donc pas se consacrer à des activités créatrices de valeur, et coûte plusieurs centaines de millions de francs – par an.
4. Il est clair que **le poids réglementaire a dépassé la limite à ne pas franchir et freine la transition qu'elle souhaite induire.** Il aggrave également d'autres problèmes, comme la pénurie de main-d'œuvre qualifiée / l'immigration.
5. L'économie continue de soutenir sans réserve les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés. **Mais pour cela, il faut lui faciliter la tâche au lieu de lui mettre des bâtons dans les roues.** L'économie demande un allègement des réglementations existantes, un soutien grâce à des solutions flexibles et un examen critique de nouvelles réglementations. Renoncer à un « Swiss finish » ne suffit plus – la Suisse doit suivre sa propre voie, avec des réglementations sveltes, transparentes et axées sur les résultats.

Résumé

La durabilité est une priorité importante pour les entreprises suisses. La transition durable est l'un des plus grands défis du siècle pour la société et l'économie et requiert une approche ambitieuse, efficace et transparente. Pour pouvoir mesurer les progrès réalisés, le monde politique et la société demandent à juste titre des données fiables. Toutefois, les exigences relatives aux rapports en matière de durabilité ne cessent d'augmenter et sont désormais au cœur du débat public, en particulier dans les autres pays européens. Dès lors, la question se pose de savoir si le reporting n'a pas dépassé les limites du raisonnable. En effet, l'établissement de rapports nécessite des ressources, notamment financières. Ces ressources font ensuite défaut pour concrétiser les projets durables proprement dits. Il est donc essentiel que les rapports soient axés sur les objectifs. Si tel n'est pas le cas, des exigences bureaucratiques excessives risquent de freiner la transition qu'elles cherchent à mesurer. Il manque toutefois des chiffres sur l'ampleur réelle du reporting en matière de durabilité en Suisse pour pouvoir discuter de cette problématique sur la base d'éléments concrets.

C'est pourquoi economiesuisse a tenté de déterminer l'étendue de ce « reporting ESG » en se basant sur l'état actuel de la législation. Pour ce faire, plus de 400 entreprises et associations sectorielles suisses ont été interrogées sur ce thème dans le cadre de l'enquête conjoncturelle annuelle d'economiesuisse et les résultats ont été comparés aux conclusions d'études internationales.

L'analyse montre que le reporting en matière de durabilité a pris des proportions considérables en Suisse. La bureaucratie est généralement considérée comme l'un des plus grands risques conjoncturels. En moyenne, quelque 53 % des entreprises interrogées établissent chaque année un rapport de 30 pages environ sur les questions de durabilité. Les grandes entreprises sont exponentiellement plus touchées, car la charge administrative est répercutée sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et pèse particulièrement sur les PME fournisseuses. Les entreprises exportatrices sont en outre tenues de produire un rapport non financier représentant près de deux fois le volume de celui exigé de la part des entreprises actives sur le marché intérieur. Sur la base de ces chiffres, economiesuisse a calculé qu'en Suisse, jusqu'à 1,5 million de pages de rapports en matière de durabilité sont produites chaque année – empilées les unes sur les autres, cela représenterait un gratte-ciel de 36 étages. Selon des hypothèses prudentes, cette tâche occupe plusieurs dizaines de milliers de personnes et engendre des coûts de plusieurs centaines de millions de francs par an, même si les estimations sont très imprécises.

La bureaucratie devient ainsi un « frein à la transition » significatif sur la voie d'une économie encore plus durable et aggrave également d'autres problèmes, comme la pénurie de main-d'œuvre. L'économie est pleinement alignée sur ses objectifs ambitieux. Pour pouvoir les atteindre, il faut toutefois que les résultats concrets, autrement dit l'impact, priment sur les mots couchés sur papier glacé et que les entreprises soient soutenues sur leur chemin vers la transition plutôt que de se voir mettre des bâtons dans les roues.

1 De quoi s'agit-il ?

La durabilité est un vecteur de changement important pour les entreprises suisses. L'économie et la société se sont fixé comme objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050. Les entreprises se sont également fixé des objectifs ambitieux dans de nombreux autres domaines « ESG »¹. Les atteindre est une gageure. Les enjeux sont tels que l'économie et la société ne peuvent pas se permettre de perdre du temps, de l'énergie et des ressources pour leur mise en œuvre. Ces derniers mois, le débat sur les coûts et l'utilité des rapports de durabilité a gagné en intensité, non seulement en Suisse, mais aussi dans l'UE. De nouvelles réglementations et des exigences croissantes sont en cause, comme nous l'expliquons en détail au point 2. La taxonomie de l'UE, qui tente de définir et d'intégrer l'économie durable dans un ensemble de règles représentant plus de 600 pages de textes législatifs en est un exemple. En Suisse, les discussions portent non seulement sur l'extension des obligations de reporting, mais aussi sur la nouvelle initiative « Entreprises responsables » qui vient d'être lancée et dont les exigences entraîneront inévitablement une nouvelle et forte augmentation des charges administratives. Les entreprises sont tenues de communiquer de manière transparente sur les efforts déployés en matière de durabilité – une évolution fondamentalement positive, car cela renforce la responsabilité et l'engagement en faveur de la durabilité. Mais l'établissement des rapports et les dépenses qui y sont liées tendent à devenir un défi en soi et mobilisent des ressources dont la transition durable a un urgent besoin.

La bureaucratie est un problème connu qui ne cesse de s'accroître. Selon l'Observatoire de la bureaucratie 2022² mandaté par le SECO, les PME suisses consacrent chaque année quelque 6,3 milliards de francs aux tâches administratives découlant de la réglementation, soit davantage que ce que la Suisse dépense actuellement pour l'armée. Les entreprises actives dans des domaines tels que les projets immobiliers, l'importation et l'exportation ou l'obtention d'autorisations sont particulièrement touchées.

Reste à savoir quelle couche de bureaucratie et quel poids réglementaire supplémentaires les entreprises peuvent encore supporter sans mettre en péril les objectifs de durabilité et sans compromettre leur compétitivité à l'international. Des bases solides étant nécessaires pour répondre à cette question, Economie Suisse a mené une enquête auprès des entreprises. L'objectif était de déterminer l'ampleur réelle ainsi que les ressources financières et en termes de personnel qu'implique aujourd'hui déjà la mise en œuvre des exigences en matière de durabilité en Suisse. Les résultats de l'enquête figurent au point 3. Sur cette base, Economie Suisse a effectué des projections afin de dégager des tendances économiques globales.

2 Développements réglementaires

La réglementation en matière de durabilité crée la sécurité juridique, encourage le développement de nouveaux produits et solutions et renforce la confiance des investisseurs et des consommateurs dans les entreprises et les marchés. Elle pose en outre les bases pour comparer les mesures de durabilité déployées par les entreprises. La tendance à la réglementation devient toutefois problématique lorsque la politique

« Tout ceci tend à devenir un tigre de papier ! »

Un participant à l'enquête

¹ L'acronyme ESG signifie « Environmental, Social, and Governance » et se réfère à la prise en compte globale des aspects écologiques, sociaux et entrepreneuriaux de la durabilité.

² Secrétariat d'État à l'économie (SECO) : [Moniteur de la bureaucratie 2022](#)

ne parvient pas à créer un consensus sur les mesures bénéfiques et qu'elle mise toujours davantage sur une réglementation, des rapports et une collecte de données à grande échelle plutôt que sur un véritable impact.

En conséquence, les entreprises doivent investir des ressources considérables pour répondre à des exigences de conformité de plus en plus complexes. Cet effort se fait souvent au détriment des budgets d'innovation et de projets, ce qui freine le développement de nouveaux produits et solutions, notamment ceux qui contribueraient à la réalisation d'objectifs climatiques ou environnementaux. Les développements réglementaires en Suisse, dans l'UE et aux États-Unis sont synthétisés ci-après.

Suisse

En Suisse, la réglementation en matière de durabilité repose en grande partie sur le contre-projet indirect à l'initiative « Entreprises responsables », qui est en vigueur depuis janvier 2022. Celui-ci oblige les grandes entreprises à rendre compte, à partir de l'exercice 2023, d'aspects centraux de leurs activités commerciales, dont les aspects environnementaux et sociaux, les droits des travailleurs, les droits humains ainsi que les mesures de lutte contre la corruption. Les dispositions s'inspirent de l'ancienne réglementation européenne sur le reporting non financier. Les entreprises présentant des risques liés au travail des enfants ou aux minerais provenant de zones de conflit sont soumises à des obligations de reporting et de diligence supplémentaires. En complément, l'ordonnance sur le reporting climatique exige à partir de 2024 un plan de transition conforme à la norme internationale TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures).

Outre les prescriptions obligatoires, les mesures volontaires jouent un rôle important. De plus en plus d'entreprises suisses participent par exemple à des initiatives telles que la Science Based Targets initiative (SBTi), afin de mettre en œuvre des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science. À ce jour, 240 entreprises suisses y ont adhéré, dont 13 des 20 entreprises du SMI. La réalisation de ces objectifs volontaires peut également occasionner des charges administratives considérables, car les entreprises doivent tenir à jour des données complètes, sur les aspects liés au climat tout au long de leur chaîne de valeur (émissions dites de « scope 3 ») par exemple. Leurs fournisseurs doivent donc établir des rapports complets, quelle que soit leur taille. Le même phénomène est visible dans le domaine de la finance durable – pour pouvoir divulguer de manière transparente l'impact climatique des produits financiers, des données complètes sur toute la chaîne d'approvisionnement doivent être collectées. La compilation, la gestion et l'évaluation de ces données exigent beaucoup de travail.

« La Suisse passe complètement à côté du sujet [de la surréglementation] »
Un participant à l'enquête

La réglementation suisse en matière de durabilité suit une approche basée sur des principes, qui vise à offrir davantage de flexibilité par rapport à l'UE, où la réglementation est plus détaillée. En même temps, on constate en Suisse aussi une tendance à des prescriptions de plus en plus détaillées. La proposition du Conseil fédéral de développer les obligations de reporting selon le modèle de l'UE ainsi que les nouvelles dispositions visant à éviter l'écoblanchiment dans le droit de la concurrence déloyale (LCD) en sont des exemples et augmentent de manière substantielle les exigences posées aux entreprises.

La Suisse doit relever le défi de prendre en compte les normes internationales et les directives de l'UE sans accroître de manière disproportionnée les coûts de la réglementation ou mettre en péril sa compétitivité.

Union européenne

Les obligations de reporting dans le domaine de la durabilité sont devenues un enjeu politique au sein de l'UE. Des obligations de reporting étendues y ont été édictées, notamment dans le cadre du « Green deal ». Les entreprises suisses interrogées affirment qu'exporter vers l'UE est désormais plus compliqué que vers les États-Unis. L'Europe est par essence le principal débouché pour les produits d'exportation suisses. Il est donc essentiel que l'accès au marché soit le plus simple possible. Dans ce contexte, il convient de noter que le « Green deal » ne fait pas partie des bilatérales III, ce qui signifie que la Suisse n'est pas liée par ces réglementations. En même temps, les choses bougent actuellement au sein de l'UE – un « virage sur l'aile » concernant la bureaucratie est perceptible.

Les trois principaux cadres réglementaires de l'UE en matière de durabilité sont la taxonomie, qui fournit le cadre de classification des activités durables, ainsi que les directives sur les rapports en matière de durabilité (CSRD) et sur le devoir de diligence des entreprises (CSDDD) – également connue sous le nom de directive sur la chaîne d'approvisionnement.

Adoptée en 2023, la directive CSRD oblige les entreprises à publier leurs données de durabilité selon les European Sustainability Reporting Standards (ESRS) à partir de 2024. La directive CSRD introduit le concept de double matérialité, selon lequel les entreprises doivent présenter à la fois l'impact des facteurs environnementaux et sociaux sur leur modèle d'entreprise et leur propre impact sur l'environnement et la société. Elle prévoit en outre une obligation d'audit externe et impose la publication d'informations relatives à la durabilité dans les rapports. La directive CSRD étend considérablement les obligations de reporting au sein de l'UE et les PME cotées en bourse seront également soumises à la réglementation à partir de 2026.

La directive sur la chaîne d'approvisionnement (CSDDD) élaborée sur cette base et entrée en vigueur à l'été 2024 impose aux entreprises d'identifier les risques relatifs aux droits de l'homme et à l'environnement dans l'ensemble de sa chaîne de valeur. Selon cette réglementation, les entreprises doivent prendre des mesures préventives et rendre compte des pratiques de leurs partenaires commerciaux. En cas d'infraction, les entreprises s'exposent à de lourdes sanctions pouvant aller jusqu'à 5 % du chiffre d'affaires annuel. En outre, les entreprises doivent établir un plan de transition vers l'objectif de 1,5° C fixé dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. Tant la CSRD que la CSDDD s'appliquent également aux entreprises de pays tiers si elles réalisent un certain chiffre d'affaires dans l'UE.

Un autre exemple est le règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (EUDR), qui implique également des obligations de reporting. Les entreprises concernées sont tenues de fournir des informations détaillées sur les produits, les quantités produites, le pays de production et même la géolocalisation de tous les terrains concernés, avec des coordonnées GPS précises. Rien que pour l'enregistrement des produits alimentaires d'usage quotidien, jusqu'à

« Obtenir des valeurs réelles de la consommation de CO₂ de chaque pièce en provenance de Chine est un travail de Sisyphe qui consomme plus de CO₂ que les pièces elles-mêmes ! »

Un participant à l'enquête ^k

« Nous devons établir des rapports pour nos clients dans l'UE, bien que nous ne soyons pas concernés en tant qu'entreprise. Les politiques continuent de croire que cela ne concerne que les grands groupes »

Un sous-traitant suisse ⁿ

150 000 points de données (appelés « polygones ») sont demandés aux entreprises. L'énorme quantité de données exigées illustre clairement ce que signifie une charge bureaucratique disproportionnée. En outre, des voix internes doutent que l'UE soit en mesure de traiter ces volumes colossaux de données dans le système d'information paneuropéen qui doit encore être mis en place.

Enfin, mentionnons aussi le Carbon Border Adjustment Mechanism (CBAM), qui a souvent été évoqué de manière critique par les participants à l'enquête. Ce mécanisme vise à imposer une sorte de « taxe douanière » sur les produits étrangers à forte intensité d'émissions et à garantir ainsi une concurrence équitable avec les produits de l'UE qui tiennent déjà compte des coûts liés au CO₂. Pour ce faire, les entreprises doivent collecter des données détaillées sur le CO₂ pour des produits tels que l'acier, l'aluminium et le ciment – non seulement pour leurs propres émissions de CO₂, mais aussi pour celles de leurs fournisseurs et de toutes les étapes de production, ce qui pose de nombreux défis. En même temps, il convient de relever que l'objectif de base du CBAM est salué par certaines entreprises. Des solutions doivent être trouvées, en particulier pour se protéger de la concurrence déloyale des produits fabriqués dans des pays ayant une politique climatique moins ambitieuse et pour éviter la délocalisation des industries à forte intensité climatique (risque de « fuite de carbone »).

Même si de nombreuses réglementations concernent avant tout les grandes entreprises, les PME sont souvent touchées indirectement par le biais des chaînes d'approvisionnement. Différentes études, comme l'analyse d'impact de la réglementation³ du SECO sur la mise en œuvre de la directive CSRD, ont déjà calculé et démontré qu'un grand nombre de petites et moyennes entreprises (PME) sont indirectement concernées par les réglementations suisses, mais aussi européennes, en matière de durabilité. Selon les estimations, la seule CSRD concerne indirectement quelque 50 000 entreprises suisses. Ce sont justement les petites entreprises et les sous-traitants qui sont soumis à une pression croissante, car ils doivent fournir des données à leurs clients afin de remplir leurs obligations de reporting.

Dans ce contexte, le fait que la politique européenne ait elle aussi reconnu que les exigences réglementaires croissantes deviennent un défi est positif. Le rapport Draghi sur la compétitivité européenne, publié à l'automne 2024, a suscité un large écho. Son message est clair : les entreprises européennes ont besoin de moins de bureaucratie et d'une plus grande marge de manœuvre pour pouvoir innover. Un mois plus tard, dans le cadre de la conférence de Budapest, la Commission européenne a annoncé vouloir supprimer 25 % des réglementations⁴. Des propositions concrètes visant à réduire sensiblement les obligations de reporting

³ Office fédéral de la justice (OFJ) et Secrétariat d'État à l'économie (SECO) (2024) : [AIR sur l'alignement sur la directive de l'UE sur la publication d'informations sur la durabilité des entreprises](#)

⁴ Conseil européen, communiqué de presse du 8 novembre 2024. Déclaration de Budapest sur le nouveau pacte pour la compétitivité européenne ; <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2024/11/08/the-budapest-declaration/>

et la charge administrative, notamment pour les PME, seront présentées au premier semestre 2025 déjà.

La « législation omnibus », qui vise à harmoniser et à simplifier l'ensemble confus de règles de la taxonomie européenne, du reporting de durabilité (CSRD) et de la directive sur la chaîne d'approvisionnement (CSDDD) est un élément central de ces plans de réforme. Le premier paquet de cette uniformisation est attendu pour février 2025 déjà. L'objectif est d'éliminer les redondances et les doublons afin de rendre les réglementations plus efficaces. Reste à savoir si cela permettra effectivement d'alléger la charge de travail, et la bataille politique est intense.

« ...sabrer à la tronçonneuse »¹

Robert Habeck

Toutefois, la lenteur de la mise en œuvre des directives existantes montre déjà les limites du système : des procédures d'infraction ont été engagées à l'encontre de dix-sept États membres de l'UE parce qu'ils n'ont pas encore transposé la CSRD dans leur législation nationale⁵. Cela montre que même les gouvernements tendent à être dépassés par la complexité et l'abondance des réglementations ou qu'ils subissent des pressions politiques internes pour ne pas imposer de nouvelles réglementations à l'économie. Les critiques sont également vives en Allemagne. Même le ministre de l'Économie vert Robert Habeck a demandé des simplifications drastiques de la législation sur la chaîne d'approvisionnement et une réduction des tâches administratives qui paralysent de plus en plus les entreprises.

En Allemagne en particulier, la bureaucratie est de plus en plus considérée comme un gros problème, mais son impact est difficile à quantifier avec précision. Selon des estimations⁶, les exigences bureaucratiques engendrent toutefois des coûts considérables pour les entreprises (cf. figure), ce qui entraîne une pression politique croissante pour développer des solutions appropriées.

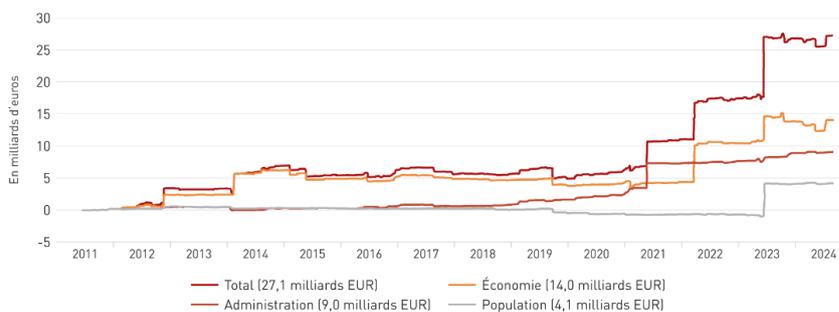
⁵ Commission européenne, communiqué de presse du 26 septembre 2024. Décisions en matière d'infractions ;

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/inf_24_4661

⁶ Deutscher Bundestag (octobre 2024) : Unterrichtung durch den Nationalen Normenkontrollrat (NKR) : Jahresbericht 2024 des NKR. Gute Gesetze. Digitale Verwaltung. Weniger Bürokratie. Momentum nutzen, Wirkung steigern. N° 20/13600

Des hausses par paliers – évolution des coûts occasionnés par la bureaucratie en Allemagne

► Coûts pour répondre à de nouvelles exigences légales ou administratives, en Allemagne, de 2011 à 2024, en milliards d'euros



Source : NKR Deutschland
www.economiesuisse.ch

États-Unis

La réglementation européenne suscite également des discussions hors de l'Europe. Aux États-Unis, le mouvement anti-ESG⁷ a accentué la pression sur les projets européens tels que la législation sur la chaîne d'approvisionnement et a largement contribué à ce changement d'orientation. La présidente et CEO de la Chambre de commerce américaine a lancé un appel aux politiciens américains dans une chronique (Financial Times) : « *America must act to avoid Eurosclerosis.* »⁸ Sous le feu de vives critiques, notamment de la part des républicains, le Congrès américain s'est déjà penché sur les conséquences de la législation européenne sur la chaîne d'approvisionnement. Il apparaît déjà que le président Trump compte déployer un programme axé sur la déréglementation économique au cours de son nouveau mandat, tout en étant prêt à prendre un virage important en matière de politique climatique. Il a par exemple décidé de se retirer de l'Accord de Paris sur le climat et de mettre un terme au « Green new deal » américain afin de promouvoir davantage les combustibles fossiles.

Pourtant, pas plus tard qu'en mars 2024 la Securities and Exchange Commission (SEC) américaine a édicté de nouvelles règles concernant la publication des risques liés au climat. Les entreprises sont désormais tenues d'identifier et de publier les risques importants liés au climat, en prenant en compte aussi bien les risques physiques (dus à des événements météorologiques extrêmes, par exemple) que les risques de transition liés à l'adaptation de l'économie à un modèle à faibles émissions de carbone. Cependant, des membres républicains du Congrès ont critiqué les propositions de la SEC et plusieurs États prévoient d'engager des poursuites judiciaires contre ces dernières.

L'Environmental Protection Agency (EPA), chargée de réglementer les questions environnementales telles que les normes d'émission et la surveillance des polluants, s'est également vu retirer des compétences ces dernières années. Certains États, notamment la Californie, ont adopté leur propre législation sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre et des risques liés au climat, ce qui a donné naissance à un cadre réglementaire différencié au niveau fédéral et des États.

⁷ Le mouvement anti-ESG américain s'oppose à la prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement, car il craint des conséquences financières négatives et des restrictions pour les entreprises et les investisseurs ; cf. par exemple [Harvard Business Review](#)

⁸ Financial Times, [web-article](#) du 3 octobre 2024

3 Résultats d'enquête et estimations

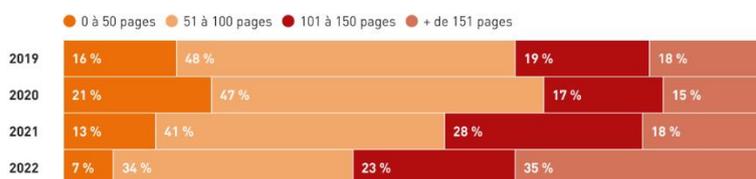
Constatations internationales

Des études internationales démontrent l'effort considérable que les réglementations en matière de développement durable imposent aux entreprises. En Allemagne, par exemple, une étude du TÜV révèle que pas moins de 28 % des PME établissent un rapport en matière de durabilité et que les secteurs de l'industrie, de la construction et des transports le font bien plus souvent que le secteur des services et du commerce. Une étude de la ZHAW zurichoise montre que la proportion d'entreprises suisses qui rédigent de tels rapports dépend fortement de la taille des sociétés. En Suisse, 76 % des entreprises de plus de 1000 salariés se plient à cet exercice, contre seulement 30 % des petites entreprises de moins de 50 salariés – des résultats comparables à l'Allemagne.

Les rapports eux-mêmes deviennent toujours plus copieux. Selon le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD)⁹, ils comptent en moyenne 160 pages pour les multinationales. La tendance à des rapports ESG qui s'allongent (150 pages+) se confirme depuis quelques années, à tel point que leur volume dépasse désormais souvent celui des rapports financiers. Pour les entreprises suisses cotées à la bourse suisse, ils représentent en moyenne 108 pages chez les sociétés du SMI, 62 chez celles du SPI.

Les rapports tendent à devenir de plus en plus volumineux

► Part des rapports séparés en matière de durabilité (% des rapports) en fonction de leur volume, en se fondant sur l'analyse de 154 rapports à l'échelle mondiale



Certains totaux peuvent être inférieurs ou supérieurs à 100, en raison d'arrondis.

Source : WBCSD «Reporting Matters, 2022»
www.economiesuisse.ch

Résultats de l'enquête d'économiesuisse

Notre enquête, menée en automne 2024, est la première à mettre en lumière les efforts consentis par les entreprises suisses pour le reporting en matière de durabilité. Au total, 431 entreprises et organisations de toute la Suisse y ont participé, ainsi que 26 associations sectorielles, qui ont livré des réponses consolidées.

L'accent a été mis sur trois questions centrales :

- Combien de pages de rapports ESG et d'autres données sur la durabilité avez-vous produites l'année dernière ?
- Combien de collaborateurs sont assignés à ces tâches ?
- Combien la collecte des données et l'établissement des rapports ont-ils coûté en tout ?

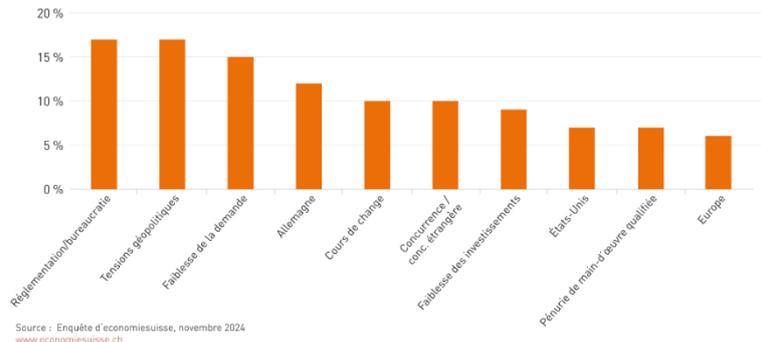
⁹ World Business Council for Sustainable Development (2022). [Reporting matters 2022](#)

Le reporting ESG n'a sciemment pas été défini plus précisément. Il couvre tous les rapports en la matière établis en raison d'une réglementation directe, d'un effet indirect de la réglementation ou de normes volontaires.

Les résultats montrent clairement que la bureaucratie autour des rapports en matière de durabilité a atteint des dimensions considérables. Cela explique pourquoi les entreprises la considèrent désormais comme le plus grand risque conjoncturel – avec les « tensions géopolitiques ».

Réglementation et bureaucratie : les principaux risques

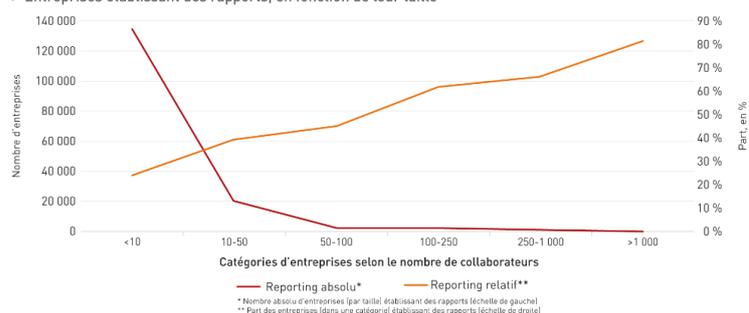
► Les dix principaux risques conjoncturels selon les entreprises suisses



En tout, quelque 160 000 entreprises en Suisse rapportent des données ESG et d'autres données de développement durable. Environ un quart des entreprises comptant moins de dix employés, 24 % pour être précis, ont déclaré faire un rapport. Avec un total extrapolé de 130 000 micro-entreprises suisses, ce groupe est donc le plus fortement représenté. Sous l'effet du devoir de reporting qui s'applique à l'ensemble des chaînes d'approvisionnement, ces résultats pourraient toutefois considérablement augmenter. Par ailleurs, les micro-entreprises constituent un groupe cible très spécifique, la majorité étant des entreprises individuelles. Chez les grandes entreprises, 81 % ont déclaré faire un rapport.

Les petites entreprises sont plus fortement affectées

► Entreprises établissant des rapports, en fonction de leur taille



Ci-après, nous présentons les résultats de l'enquête quant aux coûts, aux pages et au nombre d'employés. La médiane n'a été calculée que pour les entreprises qui soumettent un rapport.

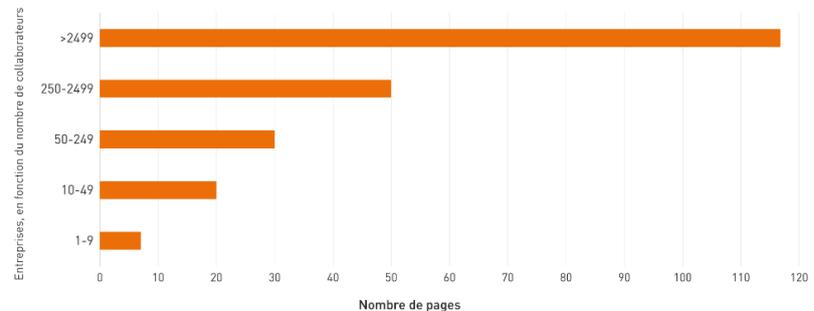
Nombre de pages

Le volume médian des rapports rédigés par les entreprises suisses concernées avoisine 30 pages par an – la moyenne dépasse même

90 pages. Ce qui frappe surtout, ce sont les différences selon la taille de l'entreprise. Les petites entreprises, notamment celles qui comptent moins de 10 salariés, produisent des rapports d'une à dix pages, tandis que les entreprises de taille moyenne (50 à 249 salariés) rédigent en moyenne une trentaine de pages. Les grandes entreprises de plus de 250 collaborateurs sont en tête de liste, avec plus de cent pages de rapports par an.

Volume des rapports en fonction de la taille de l'entreprise

► Volume des rapports selon la taille de l'entreprise fondée sur le nombre de collaborateurs (valeurs médianes)



Source : Enquête d'économiesuisse, novembre 2024
www.economiesuisse.ch

Les entreprises exportatrices produisent des rapports d'un volume médian de 50 pages environ, soit presque le double des entreprises non exportatrices, chez qui la longueur médiane est de 30 pages environ. La situation selon les secteurs est semblable : les entreprises industrielles rapportent en moyenne une cinquantaine de pages, les sociétés de services une trentaine.

Coûts

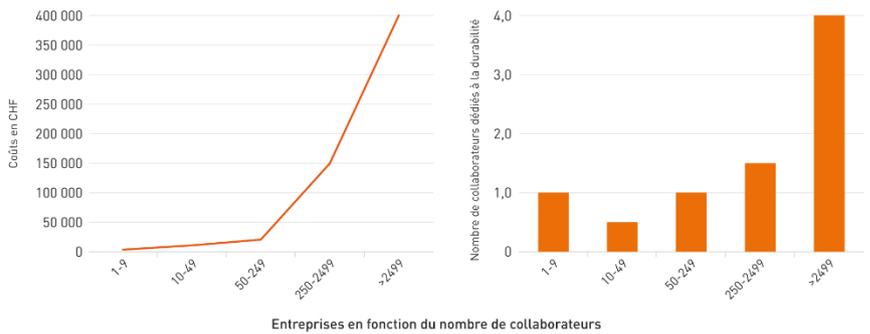
Les coûts liés au reporting varient, eux aussi, selon la taille de l'entreprise. Les petites entreprises de moins de dix collaborateurs dépensent chaque année plusieurs milliers de francs pour produire les rapports sur la durabilité. Les entreprises moyennes jusqu'à 249 collaborateurs investissent en moyenne 10 000 francs par an. Enfin, chez les très grandes entreprises de plus de 250 salariés, ce reporting engloutit autour d'un demi-million de francs par an.

Nombre d'employés

S'agissant du personnel dédié à cette tâche, l'enquête révèle également des différences entre les petites et moyennes et les très grandes entreprises. Dans les petites entreprises, elle est en général allouée à une seule personne. Dans les entreprises moyennes comptant entre 50 et 249 salariés, elle est endossée par trois personnes environ en moyenne. Beaucoup plus de personnes s'en occupent en revanche dans les grandes entreprises de plus de 250 collaborateurs, où quatre salariés environ se chargent de gérer les nombreuses obligations relatives au reporting.

Coûts et volume de travail selon la taille de l'entreprise

► Ventilation des coûts et du nombre de collaborateurs dédiés à la durabilité selon la taille de l'entreprise (valeurs médianes)



Source : Enquête d'économiesuisse, novembre 2024
www.economiesuisse.ch

Extrapolation

Total du nombre de pages, des coûts et du personnel utilisé

Par extrapolation en fonction de la taille de l'entreprise, le total national avoisine 1,5 million de pages de rapports ESG et d'autres données sur la durabilité¹⁰. Ce chiffre, qui tient donc compte du volume moindre produit par les petites entreprises, correspond à une pile de papier de 150 mètres de haut environ – à raison d'une épaisseur moyenne de 0,1 millimètre par feuille. Extrapolé à l'échelle de la Suisse, le coût économique serait d'un milliard de francs environ et le besoin en main-d'œuvre de 150 000 collaborateurs par an environ.

Hypothèses et limites de l'estimation

Les estimations sont très approximatives, car les entreprises ne recensent pas systématiquement ces chiffres, ce qui complique la quantification. Un « biais de contrariété »¹¹ pourrait se greffer sur les extrapolations. Avec plus de 400 entreprises et organisations, l'échantillon a certes une bonne taille, mais reste trop petit dans certaines catégories pour permettre de tirer des conclusions fiables dans l'absolu. L'imprécision est sans doute particulièrement élevée pour les micro-entreprises (<10 salariés) et affecte lourdement les résultats parce que celles-ci sont très nombreuses. En même temps, il est probable que le temps de travail investi dans ce reporting varie fortement dans les micro-entreprises, le calcul n'étant pas fait en équivalents plein temps, mais en « nombre de personnes chargées du reporting sur la durabilité ». En plus, ces salariés assument souvent ces tâches à côté de leur « travail officiel ». Enfin, la complexité des chaînes d'approvisionnement internationales et la diversité des normes rendent la récolte de données plus difficile et le flou des définitions (ce que le « reporting sur la durabilité » recouvre exactement, par exemple) n'aide pas à examiner les différences et points communs. Dès lors et compte tenu des constatations internationales, nous estimons avec prudence que « plusieurs dizaines de milliers » de salariés s'occupent du reporting en matière de durabilité¹² et que les coûts

« Les définitions de termes tels que 'vert', 'neutralité carbone' ou 'neutre pour le climat' sont confuses au plus haut point »

Un participant à l'enquête

¹⁰ L'estimation a été obtenue en multipliant le nombre médian de pages par catégorie d'entreprises par le nombre d'entreprises de chaque catégorie produisant des rapports et en additionnant les résultats.

¹¹ Si la charge est ressentie comme très lourde, il se peut que, en l'absence de chiffres collectés systématiquement, l'entreprise fasse des estimations élevées.

¹² Probablement – surtout dans les PME – pas des équivalents plein temps

s'élèvent à « plusieurs centaines de millions » de francs par an, même si l'enquête indique une charge bien plus élevée. Pour mieux quantifier l'ampleur et l'impact du reporting, il faudra pousser les recherches plus loin.

Discussion

Les résultats de l'enquête et nos extrapolations montrent de grandes similitudes avec les études internationales¹³. Il n'est pas surprenant que les grandes entreprises doivent fournir plus de rapports que les petites. En effet, rien que l'étendue plus grande de leurs activités et de leurs marchés cible les contraint généralement à collecter davantage de données pour remplir les exigences réglementaires. Les entreprises industrielles sont souvent plus touchées à cause de leurs processus gourmands en ressources ayant des effets environnementaux directs, ce qui les oblige à récolter des données plus détaillées sur leur production et leur chaîne d'approvisionnement. Les entreprises exportatrices sont en outre confrontées au défi de se conformer à différentes normes internationales, ce qui accroît encore la complexité et le coût du reporting. Pour répondre aux exigences réglementaires, ces entreprises doivent investir bien plus de ressources humaines, notamment des consultants externes.

« La charge en termes de bureaucratie et de formulaires est mortelle pour les PME »

Un participant à l'enquête

Malgré ces différences, il existe un point commun intéressant : les petites et les grandes entreprises expriment le même mécontentement quant à la bureaucratie et à la charge de travail liée au reporting.

L'enquête, ainsi que les estimations, traduisent un sentiment général de surcharge liée aux exigences réglementaires, quelle que soit la taille de l'entreprise et bien que les grandes entreprises disposent de plus de personnel et de capacités.

4 Perspectives

En Suisse, la bureaucratie dans le domaine du reporting en matière de durabilité a déjà atteint un niveau qui représente un grand défi pour de nombreuses entreprises. Au lieu d'offrir un soutien, elle se mue en frein à la transition. La charge de travail liée à la *compliance*, au reporting et aux preuves formelles ne cesse d'augmenter, mobilisant de précieuses ressources qui manquent cruellement à l'innovation et aux projets durables. Les milieux économiques sont conscients qu'ils doivent aider activement à relever les défis en matière d'économie et d'environnement, mais la complexité des réglementations barre toujours plus la voie à cet objectif.

« Les ressources que nous consacrons au reporting en matière de durabilité seraient mieux investies dans des projets concrets du développement durable, aux effets tangibles »

Un participant à l'enquête

Les entreprises appellent de leurs vœux une simplification et uniformisation des exigences réglementaires, afin de pouvoir utiliser leurs ressources limitées de façon plus efficace.

Le monde politique doit garder à l'esprit le sens et le but de la réglementation, à savoir créer de la transparence pour favoriser la

¹³ Entre autres : World Business Council for Sustainable Development (2022) Reporting Matters ; étude de la ZHAW (2023) Nachhaltigkeit : Wo steht der Schweizer Mittelstand? ; Teneo Consulting (2022) : [What's ESG Got To Do With It? The Current State of U.S. Sustainability Reporting.](#)

transition. Il importe de construire un cadre qui permette aux entreprises d'être transparentes et de concentrer leurs efforts sur des mesures concrètes. Cela signifie :

- Alléger la réglementation existante en privilégiant systématiquement le résultat plutôt que le papier. Mieux vaut une transparence complète sur les points de données essentiels avec une précision suffisante et des coûts moindres qu'une précision apparente sur d'innombrables points de données avec des coûts extrêmement élevés.
- Promouvoir l'harmonisation, les plateformes, les normes et les outils pour affermir un reporting efficace sans y être obligé ou contraint. Là encore, l'économie est appelée à collaborer activement.
- Examiner d'un œil critique toute nouvelle réglementation quant à son rapport coût/utilité pour la durabilité environnementale, sociale et économique¹⁴. Il ne suffit pas de renoncer au « Swiss finish » – notre pays doit suivre sa propre voie et mettre en place des solutions efficaces.

En résumé, il faut suivre la voie la plus efficace, pas la plus détaillée, pour atteindre l'objectif d'une transition durable et soutenir les entreprises dans leur démarche ambitieuse, plutôt que de leur mettre inutilement des bâtons dans les roues.

Pour toute question

ALEXANDER KEBERLE

Membre de la direction et responsable
du département Énergie,
infrastructures et environnement
alexander.keberle@economiesuisse.ch

LEA KLINGENBERG

Collaboratrice de projets Politique
environnementale
lea.klingenberg@economiesuisse.ch

¹⁴ [La Suisse possède déjà un instrument approprié, sous la forme de l'analyse d'impact de la réglementation.](#)